

Enquête sur l'Enseignement Musical Obligatoire

Ci-dessous, nous publions la suite des réponses à notre enquête :

« La question de l'Enseignement de la musique dans les Etablissements d'Instruction Publique me préoccupe depuis bien des années. Jusqu'à présent mes efforts n'ont donné que de bien maigres résultats. Nous sommes quelques-uns qui ne nous décourageons pas, quand je dis *nous*, j'entends particulièrement les membres du jury du Certificat d'aptitude à l'Enseignement de la musique dans les Ecoles Normales et aussi les membres du Comité de l'A. P. M., Association des Professeurs chargés de l'enseignement de la musique dans les établissements d'Instruction Publique. Il faudrait que d'abord tous les musiciens fussent avec nous. Nous préparons un Congrès pour Pâques 1921. Envoyez-nous un flot de congressistes. Le Français est musicien, mais il n'a pas appris la musique. »

P. LANDORMY.

« Vous ne pouvez douter que je ne réponde affirmativement à votre première question.

Comment mener à bien cette éducation musicale ? Cette seconde question est plus difficile à résoudre. Il faut, bien entendu, instituer l'enseignement de la musique à l'Ecole, mais les résultats dépendent beaucoup de la façon dont cette institution sera comprise et réalisée.

D'abord, pas de musique chiffrée. Et puis, un enseignement pratique et vraiment musical. Il ne s'agit pas de faire apprendre aux enfants des formules théoriques. Il faut former leur oreille ; les habituer de bonne heure à chanter, à chanter de bonnes œuvres, très simples assurément mais exemptes de toute vulgarité ; pratiquer progressivement le chant choral à plusieurs parties ; enfin procurer aux élèves des occasions d'entendre de la belle musique. »

A. SAVARD,

Directeur du Conservatoire de Lyon.

« On a assez rabaisé la musique au rang d'art d'agrément pour pensionnaires de couvent. Elle a son rang autant et plus que la littérature, mais chez nous, on trouve des millions pour imprimer un flot d'inutilités, mais pas un sou pour honorer même nos compositeurs passés. L'enseignement de la musique en province est déplorable ; faute de pouvoir s'assurer une situation honorable, les bons professeurs n'y restent pas et l'incapacité de ceux qui enseignent est flagrante. Personne ne s'en trouve bien même les bons artistes qui restent plus ou moins borgnes au milieu de tous ces aveugles. »

Alex. CELLIER.

« Qu'on dote les lycées et collèges de professeurs de grammaire et de logique musicales, que l'on augmente dans nos universités le nombre des chaires d'histoire et d'esthétique de cet art, cela, certes, est bon et souhaitable. Que l'on donne, principalement, aux enfants, pour leur enseigner le solfège, des maîtres très capables, ce qui n'est malheureusement pas le cas ordinaire chez nous. Ne perdons pas de vue que cet enseignement est très ardu, que la science musicale est très abstraite, très difficile à inculquer à l'enfant, à qui il manque le plus souvent au moins l'un des sens nécessaires, soit celui du rythme, soit celui de la mélodie

C'est pourquoi nous verrions volontiers, afin de stimuler les énergies des maîtres et des élèves, une part plus large faite à la musique dans les examens classiques. Mais, de grâce ! que l'on confie l'élaboration des programmes à des gens compétents. Nous en avons fort heureusement quelques-uns en France ! »

Etienne ROYER.

« L'enseignement musical obligatoire est nécessaire et doit faire partie des programmes et cours de toutes les écoles et lycées de France. L'enseignement de la musique doit être obligatoire, et e crois que sa généreuse influence rehaussera et fleurira davantage l'intellect de notre jeune génération ; une loi s'impose, à condition que cet enseignement soit organisé avec intelligence, et qu'on ne le considère pas, dans la marche des études, comme une distraction.

Quant aux moyens à employer pour que cet enseignement soit profitable à tous, ils sont nombreux : je crois surtout à la nécessité d'un cours d'Histoire de la Musique, inséparable du cours d'Histoire et à la création, dans chaque ville de France, d'Ecoles de Musique, inspectées par la Direction des Beaux-Arts et par les maîtres de la Musique française. »

Etienne GAVEAU.

« Je crois très sincèrement que l'éducation musicale obligatoirement pratiquée dans les établissements d'enseignement aurait la plus heureuse influence non seulement sur l'esprit mais aussi sur le caractère des jeunes générations. La Musique demande à l'auditeur de l'intelligence et de la sensibilité. Son étude les développe et les affine. Or, ce sont deux qualités éminemment sociales, surtout lorsqu'il s'agit de musique d'ensemble. En rendant l'éducation musicale obligatoire, non seulement on ouvrirait à la jeunesse un paradis de pures et nobles joies, mais on donnerait à la nation des citoyens d'une « classe » plus élevée, classe étant pris ici dans son sens sportif. Quant au bénéfice que retireraient la musique et les musiciens d'un public plus averti, d'auditeurs plus compétents, il va sans dire qu'il serait considérable. Et la musique de bastringue et de faire dont on baigne les auditoires ignorants triompherait plus discrètement, ce qui serait un autre bienfait. Vers la musique d'ensemble doivent tendre tous les efforts. Chaque école, ou chaque groupe d'école devrait avoir sa chorale et son orchestre, si faire se peut, en ne formant pas trop jeunes cependant les exécutants du groupe des bois et des cuivres — pour des raisons de physiologie pure. »

Georges AVRIL,
de « l'Eclair » de Nice.

« L'Enseignement Musical obligatoire. Mais oui, sans aucun doute. De même que l'étude du dessin est obligatoire dans des écoles, lycées et collèges, de même l'étude du solfège et du chant choral (et pour les adultes l'histoire de la musique) doivent absolument faire partie de tout programme scolaire. »

Rhené BATON,
Chef d'orchestre des « Concerts Padeloup ».